

**Procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 4 octobre 2018**

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusés (Mmes Florence Golaz, Anna Pallotta Ladisa et Alexandra Rao, MM. Sébastien Bertherin, Eric Dällenbach, Moritz de Hadeln, Samuel Freuler, Fernando Henriques Amaral Rodrigues, Jean-Marc Jaquier, David Mayer et Olivier Moulin).

1 arrivera plus tard (M. Patrick Vallat).

1 absent (M. Larry Sarrasin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Mme la Municipale Christine Girod arrivera plus tard en raison d'une séance à laquelle elle participe.

Mme la Municipale Isabelle Monney sera absente lors de la présente séance. En effet, elle participe au concert d'ouverture de « La Côte Flûte Festival » à Grand-Champ, mettant à l'honneur le Japon en tant que pays hôte de cette belle manifestation soutenue par la ville de Gland.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Suite aux démissions annoncées lors de la dernière séance du Conseil communal du 30 août 2018, il sera procédé à l'assermentation de deux Conseiller(ère)s lors de la séance de ce jour.
- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
  - Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité ».
- La présidente demande à son auteur si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s.
  3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2018.
  4. Communications du Bureau.
  5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 46** relatif à l'arrêté d'imposition 2019.
7. **Préavis municipal n° 47** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018.
8. **Préavis municipal n° 48** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).
9. **Préavis municipal n° 49** relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte.

### **Autres objets**

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly ».
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi de prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Marion Wahlen intitulée « CMS (centres médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».
13. Nomination d'une Commission consultative chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) du district de Nyon.

### **Divers**

14. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones.
  15. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité ».
  16. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s**

M. Michel Girardet, au nom du parti politique PLR, présente M. Vincent Simon, en remplacement de Mme Sara Ouerchiffani, démissionnaire : « *M. Vincent Simon est né le 2 juillet 1960. Il est établi depuis bientôt 25 ans dans le district, dont 14 à Gland. Il est d'origine jurassienne mais né à Bienne, ce qu'une oreille attentive peut déceler. Marié, père de deux jeunes adultes, il a étudié les lettres et a ensuite travaillé dans un média électronique comme journaliste, où il s'est spécialisé dans les questions de politique suisse. Il est actuellement employé à Genève, auprès d'Economie Suisse, en tant que responsable de projets et suppléant romand. Dans ses activités professionnelles, il traite principalement de questions en lien avec la fiscalité, les finances publiques et les assurances sociales. Côté hobbies, Vincent Simon a longtemps pratiqué le football et le billard, et a tenu durant plusieurs années les comptes d'une association sportive, mais c'est vraiment loin. Son temps libre, il l'emploie désormais pour la musique et le jardinage. Habitué des questions de politique fédérale, il souhaite participer aux discussions plus concrètes de la commune. Son objectif : contribuer au maintien de la qualité de vie exceptionnelle de Gland. Je vous remercie de lui réserver un excellent accueil.* ».

M. Maurizio Di Felice, au nom du parti politique UDC, présente Mme Carmen Maquelin, en remplacement de M. Michel Bardet, démissionnaire : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers collègues. Permettez-moi de vous présenter notre nouvelle recrue. C'est en effet très récemment qu'elle a rejoint notre groupe, nonobstant le fait que nous nous connaissons depuis près de 20 ans. Native du Portugal où elle a grandi (pas beaucoup), de Lisbonne pour être plus précis, ville dans laquelle elle a effectué sa scolarité. Agée d'à peine 18 ans, elle débarque (sans sa valise en carton) du côté de Vallorbe, où, à l'instar de beaucoup de ses compatriotes, elle trouve un emploi dans la restauration. C'est là qu'elle fera connaissance de celui qui allait l'accompagner un bout de sa vie. Maman de trois enfants – 2 garçons et une fille – et récemment grand-maman d'un petit garçon, Mme Carmen Maquelin arrive à Gland en 1997, suivant son mari qui y vient pour le travail. Professionnellement, elle travaille entre 1997 et 2000 chez Délifrance à Lausanne comme responsable de boutique. L'arrivée des enfants l'oblige à recentrer ses activités et, de 2000 à 2002, elle travaille comme vendeuse à 70% dans une boulangerie à Gland; c'est à ce moment-là que nous avons fait connaissance. Puis, de 2003 à 2013, elle travaille toujours dans la même boulangerie, mais uniquement le week-end et pour des remplacements occasionnels. Depuis 2014, Mme Carmen Maquelin a repris une activité plus régulière comme auxiliaire concierge à la ville de Gland. Pendant ses loisirs, elle aime à pratiquer la course à pieds. Outres ses enfants, la mode et la décoration la passionnent. L'écoute de son prochain et le cœur sur la main sont ses qualités principales. Son sourire et sa bonne humeur achèveront de vous convaincre. Je vous remercie de lui faire un bon accueil. »*

La présidente invite Mme Carmen Maquelin et M. Vincent Simon à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

La présidente les remercie, les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 62.*

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2018**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 août 2018.*

### **4. Communications du Bureau**

- En préambule, la présidente aimerait souligner que, même si elle connaît bon nombre des Conseiller(ère)s, certains noms peuvent lui échapper. Comme, de sa place, elle ne voit pas toujours les panneaux mentionnant les noms des Conseiller(ère)s, elle remercie ces dernier(ère)s de bien vouloir rappeler leur nom à l'assemblée si elle ne l'énonce pas.
- Le 27 août 2018, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la présidente a participé à l'inauguration du magnifique cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiguer, du château de Prangins à la Lignière ».
- Le Tir de l'Amitié a eu lieu le matin du samedi 22 septembre 2018. La présidente était présente pour soutenir moralement les deux équipes du Conseil communal qui y étaient représentées, ainsi que l'équipe de la Municipalité. Elle souligne la magnifique 7<sup>ème</sup> place de l'équipe 2 du Conseil. La Municipalité est quant à elle très fière d'annoncer qu'elle n'a pas

terminé à la dernière place et qu'elle se classe même, avec un tout petit point d'avance, devant l'équipe 1 du Conseil, qui n'est pas non plus classée dernière. Une mention particulière à M. le Conseiller Evan Lock qui commence à collectionner les médailles, ainsi qu'à Mme la Conseillère Anita Waeber qui se classe 2<sup>ème</sup> meilleure femme de ce Tir de l'Amitié. Tous les résultats peuvent être obtenus auprès de la secrétaire.

- La présidente a participé, également le 22 septembre 2018, à la conclusion de la manifestation « Gland ça marche ! » et à l'apéritif offert aux nouveaux habitants de la ville.
- Le 23 septembre était jour de votation populaire. Trois objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et la présidente donne les résultats pour la commune, soit :
  - 2'403 votants sur 6'695 électeurs inscrits, soit une participation de 35,89 %.
  - Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) ») : objet accepté par 2'128 oui contre 254 non.
  - Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » : objet accepté par 1'586 oui contre 782 non.
  - Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » : objet accepté par 1'268 oui contre 1'079 non.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2018. Aucun nouveau préavis n'ayant été présenté par la Municipalité et n'ayant pas de préavis à voter, le Bureau a décidé, de concert avec la Municipalité, d'annuler dite séance du Conseil communal.
- Par courrier du 3 septembre 2018, la Municipalité a requis un délai au 8 novembre 2018 pour la réponse au postulat de M. Victor Braune intitulé « Mise en place d'une Commission permanente des affaires régionales », lequel lui avait été renvoyé pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017.

Cette demande ayant été approuvée par le Bureau, la réponse de la Municipalité au postulat précité était attendue pour la séance du Conseil communal du 8 novembre 2018. Au vu de l'annulation de dite séance, la réponse de la Municipalité est dès lors attendue pour le 13 décembre 2018.

- Le 3 octobre 2018, la présidente s'est rendue à la clinique de La Lignière suite à l'invitation « Défis des cliniques privées ».
- Le 25 novembre prochain sera jour de votation populaire. Trois objets fédéraux seront soumis à votation, à savoir
  - Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) ».
  - Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) ».
  - Modification du 16 mars 2018 de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés).

La présidente rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- Suite à l'assermentation de trois nouveaux Conseiller(ère)s depuis le début de sa présidence et d'un certain nombre depuis le début de la législature, la présidente aimerait rappeler aux Conseiller(ère)s quels sont les devoirs et obligations d'un Conseiller communal et leur projette une vidéo tirée d'Internet (<https://www.youtube.com/watch?v=IxVCSQ4fBI>).

*Avec l'arrivée de M. Patrick Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 63.*

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy,** Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

Pour le dicastère de Mme la Municipale Isabelle Monney :

- La Côte Flûte Festival : depuis 2014 et pour la 5<sup>ème</sup> fois, cette manifestation – qui valorise la flûte sous toutes ses formes et la musique en général – prend ses quartiers à Gland, ainsi qu’au Château de Prangins, au conservatoire et au Château de Nyon. A Gland les concerts auront lieu au théâtre de Grand-Champ, au temple et au Centre Aïda Léman.

Cet événement, d’envergure internationale et soutenu par le Service de la culture, aura lieu du 4 au 7 octobre. Le pays hôte est le Japon et, ce soir, le concert d’ouverture a lieu à Grand-Champ, en présence de l’Ambassadeur du Japon en Suisse, d’une délégation du Consulat du Japon et de la présidente du Club Suisse Japon.

Tout le week-end, la région va résonner aux sons de la flûte, avec des sonorités aussi bien classiques que jazzy. On peut le dire : les concerts proposés sont d’un niveau exceptionnel. Les nombreux artistes vont pouvoir participer à des master class. Des expositions seront proposées et divers stands seront présents. Les billets sont en vente sur le site Internet [www.flutefestival.ch](http://www.flutefestival.ch).

- Séance d’information de l’Association régionale pour l’action sociale du district de Nyon (ARAS), à Gland : il est rappelé aux Conseiller(ère)s la séance en lien avec l’interpellation de M. Victor Braune pour l’étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l’octroi de prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV). Dite séance aura lieu le jeudi 11 octobre, à 19h00, dans la salle communale, en présence de M. Antoine Steiner, directeur du CSR de Nyon. Les Conseiller(ère)s communaux(ales) des villes de Nyon, Rolle et Gland ont été invité(e)s. Les inscriptions peuvent être faites auprès de Mme Viviane Pernet à l’adresse suivante : [v.pernet@gland.ch](mailto:v.pernet@gland.ch).

Pour son propre dicastère :

- Région de Nyon : le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu le 27 septembre 2018 à Le Vaud. Deux préavis figuraient à l’ordre du jour, lesquels ont tous deux été acceptés confortablement, soit :
  - préavis n° 33/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 35'000.- pour un dépassement budgétaire 2018. Il s’agit principalement d’une dépense liée au recrutement du futur Secrétaire général de l’association, en remplacement de M. Patrick Freudiger qui prendra sa retraite à fin mars 2019, d’un mandat d’expertise de l’organisation et du financement d’un mandat fiduciaire lié à la tâche de boursier de la Région de Nyon.
  - préavis n° 31/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- pour la réalisation du projet du Bois de Chênes, soit :
    - a) la préservation du patrimoine bâti et culturel (en particulier la ferme du Bois de Chênes);
    - b) la préservation des différents milieux naturels présents au Bois de Chênes;
    - c) le projet d’animation et de sensibilisation;
    - d) la gestion des flux et la signalétique.

La Région de Nyon vit actuellement des moments difficiles. Le Conseil communal de Prangins se prononcera le 21 novembre prochain sur la motion demandant la sortie de l’association. La réponse municipale est en faveur du maintien dans la Région de Nyon. Rolle se soucie de ce que lui apporte la Région de Nyon par un postulat et Vich questionne sa Municipalité sur le fait que cette dernière n’a pas présenté le DISREN à son Conseil communal.

Cela fait beaucoup de questions. Le Comité de direction (ci après : CoDir) prend naturellement très au sérieux ces signaux, qui reflètent en particulier l’écart qui existe entre le Conseil communal ou général et les instances de la Région de Nyon. La communication est essentielle, comme le sont également l’examen des structures intercommunales et la perte de lien qui s’est déjà instaurée entre les communes et les lieux de décision de ces délégations de compétences. Ce problème a été relevé par la Cour des comptes et n’est pas propre à la

seule association de la Région de Nyon. Pourtant, cette dernière a permis de réaliser de nombreux projets qui ont tous eu des incidences sur le quotidien de la population. Le CoDir promet d'ouvrir largement la réflexion autour du « vivre ensemble » et du périlleux repli sur soi observé dans toutes les régions du monde.

- Au niveau de la ville de Gland, la gestion des biens publics, et surtout les avantages importants que la digitalisation apporte en termes d'interactivité et de proximité avec l'information, implique l'implémentation d'une nouvelle vision sur l'architecture informatique de l'Administration. Ces changements sont également rendus nécessaires par l'évolution des outils métiers qui sont les nôtres. Ainsi, la Municipalité présentera dans le courant de l'année prochaine un préavis « Admin 2.0 » visant en particulier les objectifs suivants :
  - Modernisation ou mise à niveau des outils informatiques de l'Administration  
Exemple 1 : gestion électronique des documents (GED) ou dématérialisation des échanges de documents tels que factures, permis de construire, etc.  
Exemple 2 : modernisation des outils de l'Office informatique pour gérer le parc de machines (passer de l'artisanat à l'automatisation).
  - Mise à niveau sécuritaire (physique) et garantie de service (informatique)  
Exemple 1 : gestion des accès aux bâtiments (clés électroniques).  
Exemple 2 : garantie des services aux utilisateurs (réseaux informatiques, téléphonie, etc.).
  - Orientation « projet »  
Exemple : utilisation de plateformes collaboratives (SharePoint par exemple) permettant de fédérer les ressources (humaines et métier) liées à des projets communaux.
- Fête de la Vigne et du district, à Nyon : cette fête aura lieu les 5 et 6 octobre prochain. La ville de Gland sera présente au stand des communes Lac-Vignoble (sous-région du district composée de 13 communes se situant entre Prangins et Perroy), sur la place St-Martin (vers le café Vaudois, au milieu de la rue de la Gare), de 10h00 à 15h00. Elle sera également présente au stand de la Région de Nyon, sur la place du Château. Il sera fêté le 100'000<sup>ème</sup> habitant du district – qui est glandois – lors de la partie officiel à 14h30 également sur la place du Château.

Le programme peut être téléchargé sur le site Internet [www.fetedelavigne.ch](http://www.fetedelavigne.ch). Toute une série d'animations seront proposées, dont notamment un petit déjeuner organisé par les paysannes vaudoises, les vendanges et une pressée à l'ancienne, ainsi que divers shows en soirée. Il espère voir la population nombreuse lors de cet événement.

## **M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

### Finances

- Toutes les simulations qui ont été faites jusqu'au 25 septembre pour la commune de Gland démontraient que la ville devrait être bénéficiaire, par rapport aux acomptes 2018, d'environ CHF 400'000.- s'agissant de la péréquation, que tous les signaux étaient au vert, qu'elle bénéficiait aussi de l'écrtage. Tout allait bien et les divers services avaient terminé de plancher sur le budget pour validation par la Municipalité. L'arrêté d'imposition – que les Conseiller(ère)s vont voter ce soir puisqu'il doit être voté avant le 15 octobre – est basé sur ces simulations, à défaut d'autre choix. C'était avant le 25 septembre et la vie à la Municipalité était belle.

Le 26 septembre, le canton a publié, sur son site Internet <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/#c2032613>, les chiffres officiels relatifs aux acomptes 2019 pour toutes les communes, lesquelles ne viennent pas du tout de l'Union des communes vaudoises notamment. Il y est mentionné que la péréquation pour Gland se monte à CHF 19'563'115.-, soit environ CHF 6 Mios de plus que les acomptes 2018. La ville de Gland est donc passés de - CHF 400'000.- à + CHF 6 Mios, tout cela avec un arrêté d'imposition qui a déjà été transmis aux Conseiller(ère)s et avec un budget qui est quasiment bouclé. Mauvaise surprise.

Voilà donc ce qui se passe. Le timing est absolument délirant, dans les deux sens d'ailleurs, car même si la commune est bénéficiaire de la péréquation, au budget il serait souhaitable de savoir quel argent va pouvoir être dépensé pour d'autres choses, et ne pas décourvrir tout à coup qu'il y avait plus que ce qui était prévu, en l'occurrence une différence de CHF 6 Mios. Il rappelle que le budget de la ville de Gland est d'environ CHF 65 Mios, qu'il y a donc une augmentation de 10 % totalement imprévisible, et qui arrive dans un timing qui est quand-même un peu dérangent, de manière définitive. Dans le domaine privé, si une personne arrive avec ce genre de timing, il ne passe pas le temps d'essai, il est viré tout de suite. Ce timing de la péréquation ainsi que le fait que cela soit peu compréhensible et surtout totalement imprévisible posent quand-même un large problème. Mais il faut faire avec. Comme déjà dit, cette information a été communiquée à partir du 26 septembre et il estime logique d'en informer les Conseiller(ère)s ce soir, notamment au vu de la décision qui doit être prise ce soir concernant l'arrêté d'imposition, que les Conseiller(ère)s peuvent le cas échéant amender, mais il sera revenu sur ce point au moment du préavis.

Ce qu'il peut déjà dire, c'est que la Municipalité estime qu'il n'y a pas besoin, sur un exercice comme celui-ci, d'amender et de changer l'arrêté d'imposition, que le taux proposé peut rester inchangé, qu'il ne s'agit que d'un seul exercice et que le budget présentera selon toute vraisemblance une marge d'autofinancement nette et brute qui seront les deux positives. Il rappelle que le principal est là, à savoir d'obtenir une marge d'autofinancement qui soit positive, soit qu'il n'y aura pas besoin d'emprunter pour faire tourner le ménage communal – ce qui est quand-même le but – et qu'il y aura finalement également une marge d'autofinancement qui, comme ces dernières années, sera positive et qui permettra même à la commune d'investir malgré les mauvaises surprises annoncées. Ces points seront évidemment discutés dans le cadre du budget et par la suite.

Il précise encore que, dans cette histoire, la facture sociale pour Gland augmente de 35 %, que la péréquation directe augmente de 103 % et que la réforme policière augmente pour sa part de 11 %. Cela donne un peu l'impression du jeu avec des marmottes où il faut leur taper sur la tête dès qu'elles osent la sortir : la ville de Gland a une évolution positive au niveau du point d'impôt, résultat des courses, elle se fait taper sur la tête et prend CHF 6 Mios dans les dents, ce qui n'est bien sûr pas l'évolution qui était attendue dans les comptes de ses impôts.

- Un bouclage de crédit de préavis est annoncé, à savoir

Préavis municipal n° 26/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagement et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la Ville de Gland	
Crédit d'investissement accordé	CHF 160'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 158'412.80
Solde disponible	CHF 1'587.20
Solde à amortir	CHF 158'412.80

- Le 24 septembre 2018, un emprunt a été renouvelé à hauteur de CHF 2,5 Mios auprès de Swissquote à Gland, pour une durée de trois mois, au taux toujours négatif de - 0,37 %.

#### Sports et promotion économique

- S'agissant du Tir de l'Amitié, pour la première fois depuis la législature en cours, l'équipe de la Municipalité n'a pas terminé en dernière place.
- Il présente aux Conseiller(ère)s l'affiche concernant la patinoire, laquelle sera ouverte du 2 novembre 2018 au 10 mars 2019. Cette année, la décoration a été améliorée et il y a maintenant la possibilité de manger sur place fondue, raclette, planchettes et autres plats. Il y a aussi toujours la possibilité de privatiser cette patinoire en réservant à l'avance et de désormais manger sur place.

## **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La Municipalité a lancé un mandat auprès de deux sociétés, à savoir Navitas Consilium et le Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) à Martigny, pour remettre à niveau le plan directeur communal des énergies de la ville de Gland. Il s'agit d'une étude sur les besoins en chauffage de l'entier territoire de la commune, laquelle a commencé ce printemps et se terminera le printemps prochain. Un nouveau plan directeur des énergies sera établi, le dernier datant de 2012 et étant disponible sur le site Internet de la commune. Il est essayé de faire des projections dans les besoins jusqu'en 2022 et jusqu'en 2050. Deux scénarios seront proposés pour gérer ces différents besoins. La Municipalité se réjouit de présenter ce nouveau plan directeur des énergies aux Conseiller(ère)s ou de le mettre sur le site Internet de la commune au printemps prochain. Il relève que le coût d'une telle étude est de CHF 91'000.- et que la Municipalité n'a pas eu besoin de présenter un préavis au Conseil communal à ce sujet dans la mesure où cette étude bénéficie d'une subvention de CHF 60'000.-, répartie entre le Canton et la Confédération, et qu'il y a donc uniquement un montant de CHF 31'000.- à la charge de la ville de Gland.
- Une étude, effectuée par le bureau Planair, est également actuellement en cours sur le potentiel solaire des bâtiments communaux, laquelle verra le jour dans environ 3 mois. Les Conseiller(ère)s seront tenus au courant des résultats de dite étude.

## **Mme Jeannette Weber**, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- La magnifique météo a été très favorable pour toutes les manifestations organisées durant la fin de l'été. A commencer par la Fête Multiculturelle, qui a connu un grand succès. Beaucoup de monde était présent, le tout dans une chouette ambiance, cela dû au choix d'organiser cette fête le samedi soir et aux prestations de qualité des artistes. Elle remercie toutes les personnes qui ont, par leur engagement, contribué à cette réussite. Le film thématique a également suscité beaucoup d'intérêts et a attiré un public nombreux à Grand-Champ.
- Cette manifestation a été suivie par la Semaine de la Mobilité, durant laquelle plusieurs actions ont été organisées, comme par exemple l'inspection de l'état des vélos des élèves glandois par les assistants de sécurité publique (ASP).
- La journée à pied à l'école, organisée en binôme avec le Canton pour lancer le pédibus intergénérationnel, a également rencontré un grand succès. Tout comme le comptoir de la mobilité dans le cadre de « Gland ça marche ! », où un bus hybride était exposé et où Car Postal était représenté par deux personnes du service marketing.
- Le marché à la gare a également profité du beau temps. L'organisation du concours de la meilleure confiture a connu un grand succès et a fait bénéficier le marché d'une très bonne presse. Le marché, dans sa version d'été, prendra fin mercredi prochain, pour continuer en mode « hiver » sans interruption jusqu'au 19 décembre. Quelques surprises attendront la population durant les marchés en décembre. Il y aura ensuite une pause et le marché d'hiver reprendra le 6 mars, et ce jusqu'au 24 avril 2019.
- Le 26 septembre a eu lieu la séance d'information du concept « police-population », animée par la Police cantonale. Malheureusement, cela n'a pas attiré un public nombreux, ce qui veut peut-être dire que les gens se sentent très en sécurité à Gland et qu'il n'y a pas forcément de problèmes majeurs. Néanmoins, les personnes présentes étaient très intéressées et ont pratiquement toutes signé pour devenir membre de ce concept « police-population ».
- Concernant la Commission d'intégration, la Municipalité a validé la proposition du PLR de présenter comme membre Mme Claudine Deprez en remplacement de Mme Sara Querchiffani, démissionnaire.
- Elle remercie grandement M. Laurent Sumi, Chef de service de son dicastère, pour les 23 ans durant lesquels il a œuvré pour le bien de la ville de Gland et qui a pris sa retraite bien méritée depuis hier.

## **M. Michael Rohrer**, Municipal (Equiperment et espaces verts, gestion des déchets)

- Les travaux antibruit de l'avenue du Mont-Blanc sont terminés. Des mesures de bruit ont été effectuées avant et après la pose du revêtement phonoabsorbant sur l'avenue du Mont-Blanc et du capitonnage du passage sous-voie pour vérifier l'efficacité des travaux.

Il a été relevé des gains des émissions sonores de 5 à 6 dB suite à la pose du revêtement phonoabsorbant, alors que 2 dB étaient fixés comme objectif pour cette mesure.

Le capitonnage a amené des gains de 1 à 4 dB, en fonction de l'éloignement du passage sous-voie.

Il en ressort que le gain cumulé maximum est de 9 dB sur un écart de durée. Les objectifs fixés sont donc pleinement atteints et permettent d'assurer que les valeurs limites d'immissions ne soient plus dépassées dans le secteur.

- Eau : la situation de sécheresse est assez exceptionnelle depuis plusieurs mois. Après un printemps plutôt bien arrosé qui a permis de reconstituer un peu les réserves, l'été a été très sec, avec des précipitations de l'ordre de 40 % inférieurs à la moyenne pluriannuelle. Le mois de septembre a été le pire, les précipitations n'ayant atteint que 20 % de la moyenne pluriannuelle. Il en résulte que la source du Montant, dont la commune de Gland tire l'essentiel de son eau de consommation, est pratiquement à sec et que le peu d'eau qu'il peut en être tiré est dévolu aux communes du haut faisant partie du SIDEMO (Genolier et Arzier-Le Muids). L'eau de consommation à Gland provient donc, momentanément il l'espère, uniquement de la SAPAN et a été en partie pompée du lac. L'eau de la SAPAN étant un peu plus chère que celle produite au Montant, un dépassement de budget risque d'arriver d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'un déficit difficilement chiffrable ou prévisible puisque dépendant des précipitations de ces prochains mois.
- Travaux : les travaux de réfection du chemin de la Dullive ont débuté et des mesures de restriction de circulation ont dû être mises en place. Tous les riverains ont été avisés par courrier. Des solutions ont également dû être mises en place pour les camions devant accéder à la STEP.

## **Mme Christine Girod**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le Centre aéré d'automne, deuxième du nom, aura lieu du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018, soit durant la seconde semaine des vacances scolaires, à la Maison de l'Enfance des Perrerets. Cette seconde édition est déjà complète depuis très longtemps. 18 familles bénéficieront de ce Centre aéré d'automne, soit 25 enfants de 5 à 12 ans. 5 familles ont inscrit deux enfants et une famille a inscrit ses trois enfants. C'est un succès et le Centre aéré d'automne est évidemment ravi d'accueillir tous ces enfants. Cette année, contrairement à l'année dernière, le repas de midi est compris dans le prix du Centre aéré, après s'être effectivement rendu compte qu'un sandwich ou un pic-nic à midi n'est pas suffisant en automne pour les enfants.
- Conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones : ce Conseil s'est tenu hier soir dans la salle communale de Gland. Les délégués ont accepté le budget 2019, lequel prévoit entre autre la création d'un poste administratif de 0,6 ETP, tel que présenté par le CoDir. Le Conseil a également élu M. Jonathan Oldacre, Municipal à Le Vaud, en remplacement de M. Christian Durand, qui a démissionné de la Municipalité de cette commune. La présidence du Conseil intercommunal a également changé de main et c'est désormais Mme Anne Stiefel, Municipale à Begnins, qui succède à M. Jean-Jacques Nicolet, de Marchissy.
- Le 29 septembre dernier, une grande fête a eu lieu à Grand-Champ pour les 50 ans d'existence de la Fondation de La Ruche. Cela a été l'occasion, pour les invités et les collaborateurs présents, de se remémorer les débuts de l'accueil de jour et de l'accueil de l'enfance à Gland. En 1968, pionnière de la première heure, La Ruche a débuté comme halte-garderie dans les bâtiments de la Cité-Ouest. Partenaire encrée dans le tissu social et associatif de la commune, La Ruche a jalonné l'évolution de l'accueil de l'enfance dans la commune de Gland, et sa présence et son travail auprès des enfants a toujours été d'une grande aide pour les municipalités qui se sont succédé. Aujourd'hui, les 80 collaborateurs de

La Ruche accueillent 450 enfants dans 4 crèches et 2 UAPE, ce qui représente 350 familles et 304 places d'accueil. Elle souhaite bon vent à cette Ruche pour les 50 prochaines années.

- Les Mots Piccolo : il s'agit d'un projet qui est dispensé dans l'établissement primaire et qui est soutenu par le Bureau cantonal de l'intégration. Il s'adresse aux enfants de familles allophones qui vont commencer l'école. En 2018, 22 enfants ont pu suivre ce programme, qui s'étale sur 9 matinées d'avril à juin. Le but de ce projet est d'acclimater ces enfants, issus notamment de familles albanaises, portugaises, espagnoles, russes, roumaines, anglaises et hongroises, de les accueillir, de les intégrer dans le système scolaire actuel avant la véritable rentrée. Ces cours sont dispensés par trois enseignants de l'établissement, et la commune fournit deux traducteurs – un portugais et un albanais pour cette année – ainsi qu'une personne pour l'accueil. Le programme est financé par le Bureau cantonal d'intégration et la commune a reçu cette année un montant de CHF 3'878.-. Cette arrivée facilitée des élèves dans les classes est une bonne intégration pour les enfants bien sûr, mais également pour leur famille. Chaque année, les effets s'en font ressentir par l'établissement primaire et les enseignants, qui en tirent un bilan très positif. Pour rappel, ce projet a débuté en 2011 déjà.
- Concernant la Pause-Déj, qui est la cantine communale, la fréquentation actuelle est de 120 enfants par jour sur un total de 144 places disponibles, répartis sur les deux sites. Pour rappel, la Pause-Déj est présente aux Ferrerets et à Mauverney, et 6 personnes par site travaillent pour accueillir et encadrer les enfants.
- Bibliothèque scolaire et communale : le 10 novembre prochain, dans le cadre de la Nuit du Conte, un spectacle est organisé à 18h30 pour les enfants et à 20h30 pour les plus de 16 ans. Le spectacle pour enfant est malheureusement déjà complet, mais cette manifestation est régulièrement organisée à la bibliothèque et connaît visiblement de plus en plus de succès.  
Depuis le début de l'année, soit depuis que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous, 224 nouvelles personnes s'y sont inscrites. En comparaison, 152 nouvelles inscriptions avaient été enregistrées dans le courant de l'année 2017.
- Conseil d'établissement : la séance du Conseil d'établissement aura lieu le lundi 8 octobre, à 20h00, à Montoly.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 6. Préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition 2019

- M. Georges Grandjean, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente explique qu'il sera procédé à une discussion et un vote dans un premier temps pour l'article premier, puis en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des finances, et il sera voté dans son ensemble. Les Conseiller(ère)s n'étant pas d'accord avec cette façon de procéder sont priés de se manifester immédiatement. Personne ne se manifeste.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 11, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les Articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Les Articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.*

- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis, sur l'arrêté d'imposition et sur le rapport de la Commission des finances.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 46 relatif à l'arrêté d'imposition 2019, soit :*

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.*

## **7. Préavis municipal n° 47 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018**

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : a une question en relation avec ce qu'a dit M. le Municipal Thierry Genoud dans ses communications concernant l'énergie, où il a mentionné un projet de CHF 91'000.-, dont CHF 60'000.- étaient payés par l'Etat et pour laquelle il n'y avait pas besoin de passer par un préavis devant le Conseil communal pour les CHF 31'000.- restants. Est-ce quelque chose qui passera dans les charges supplémentaires ou cela fait-il partie du budget ?
- M. Thierry Genoud : explique que cela tombera dans les charges du compte du développement durable dans la mesure où cela n'était pas connu lors de l'établissement du présent préavis. Cela rentre dans les compétences municipales pour un tel projet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 47 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018, soit :*

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2018 représentant au total une augmentation de charges de CHF 196'654.-;*
- II. d'arrêter la situation financière de la Commune comme suit :*

	CHF
- Excédent des revenus prévus au budget 2018	132'644.-
- Charges supplémentaires selon préavis n° 47	- 196'654.-
- Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	- 64'010.-

## **8. Préavis municipal n° 48 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE)**

- M. Martin Ahlström, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : est un peu surprise qu'une étude de la mobilité soit incluse dans ce préavis intitulé « mesures d'entretien du réseau d'eau potable », et également peut-être du manque de curiosité des membres de la Commission technique, car elle est très curieuse de savoir ce qu'est le « transport innovant » mentionné dans le préavis et qui n'est indiqué nulle part dans le rapport de la Commission précitée.
- M. Michael Rohrer : explique qu'il est ici profité de devoir ouvrir complètement une route pour refaire le dessus, dans le même principe que ce qui sera fait plus tard pour le Vieux-Bourg, où des canalisations sont à refaire. Dans ce Conseil communal, la Municipalité a eu plusieurs fois des demandes pour avoir une voie de mobilité verte. Une étude sera donc aussi effectuée afin de voir ce qui serait possible de faire sur la rue de la Gare au niveau de la mobilité douce, des piétons et des cyclistes. Dans le terme de « transport innovant », il ne pense pas qu'une rame de métro sera posée ici, mais il faut encore attendre de savoir ce qu'il peut être fait avec les véhicules autonomes ou ce genre de choses. Il faudrait peut-être innover en pensant à une sorte de téléski pour les vélos, qui existe où il y a des pentes. Beaucoup d'idées un peu farfelues peuvent venir, mais il pense qu'un axe plus dévolu à la mobilité douce sera étudié.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 48 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), soit :*

- I. d'accorder un crédit de CHF 168'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 168'000.-.*

## **9. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte**

- Mme Anik Freuler, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :
  - que la Municipalité et l'Administration communale réfléchissent aux meilleurs moyens de toucher les jeunes, de communiquer avec cette tranche d'âge, en développant plus le recours aux réseaux sociaux tels qu'Instagram et Snapchat ou tout autre moyen jugé pertinent;
  - qu'une analyse soit faite sur l'impact qu'aura cette nouvelle façon de communiquer les événements à la population, si possible avant la présentation du budget 2020;
 puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : a une question pour M. le Syndic Gérald Cretegnny. Il lui intéresse de savoir si la Municipalité de Gland a été approchée par le quotidien La Côte pour établir ce préavis, comme cela a été le cas à Nyon, où la Municipalité a effectivement été approchée par ce journal à la fin 2017. Ce n'est pas pour remettre en cause ce préavis, auquel il adhère totalement, mais il pense que si effectivement la Municipalité a été approchée par le quotidien La Côte, il aurait été élégant de le mentionner dans le préavis, comme l'a d'ailleurs fait Nyon lorsque ce préavis a été voté au début de l'année.
- M. Gérald Cretegnny : déclare, pour répondre à M. Michel Girardet, que oui, la Municipalité a été approchée. Comme cela a aussi été répondu, en tous cas à la Commission technique, et qui doit sauf erreur être mentionné dans le préavis, il s'agit d'une situation inouïe, c'est-à-dire qu'il y a une recherche de financement de la part de La Côte, et en même temps, pour la

commune de Gland, cela représente aussi une possibilité de développer quelque chose d'une manière différente. La Municipalité ne s'est pas du tout précipitée à ce sujet. Les communes ont sauf erreur toutes été approchées par La Côte à peu près au même moment, ce qui fait que cela est présenté au Conseil communal plus tard que dans certaines autres communes. Par contre, la Municipalité a essayé de développer une manière d'approche afin d'avoir vraiment une vision qui est gagnante, sans quoi, pour elle, cela n'était pas forcément positif. Donc, si la Municipalité n'avait pas trouvé que cette approche était intéressante et permettait d'avoir réellement un soutien qui est payant pour la ville de Gland, elle n'aurait pas présenté ce préavis.

- M. Guillaume Labouchère : a une question plus générale. Dans la création du préavis, la Municipalité n'a à aucun moment parlé de NRTV. Il pense que dans une approche de communication, notamment quand la Municipalité parle de numérique, cela aurait été intéressant d'en parler. Cela donne un peu l'impression que c'est un début de perfusion, même si cela tombe dans l'approche de communication de la Municipalité. Dans ce cadre-là, il aimerait savoir ce que représente la somme de CHF 65'000.- dans le budget de La Côte.
- M. Gérald Cretegny : répond qu'il ne connaît pas le budget de La Côte au niveau global. La Municipalité n'a pas réfléchi en terme de pourcentage par rapport à ce budget. Elle a réfléchi en toute indépendance quant à la somme qui était dévolue à ce projet, et elle a plutôt chiffré les éléments qui l'intéressent, lesquels sont d'ailleurs énumérés dans le préavis, avec les différents encarts et les types de prestations auxquelles la commune souhaite pouvoir avoir accès. C'est sur cela qu'est basé le montant de l'approche et la Municipalité ne s'est absolument pas occupée du budget de La Côte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 43 oui, 4 avis contraires, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.- pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte, soit :*

- 1. d'accorder le crédit de CHF 65'000.- et d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre sa nouvelle politique de communication en partenariat avec le Quotidien La Côte.*

## **AUTRES OBJETS**

### **10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly »**

- Mme Nitya Duella, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Olivier Moulin.*

## **11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi de prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV)**

- La présidente rappelle qu'une invitation de Mme la Municipale Isabelle Monney a été adressée aux Conseiller(ère)s concernant une séance organisée par le CSR de Nyon aura lieu le jeudi 11 octobre 2018 à 19h00, à la salle communale de Gland. Cette séance permettra d'apporter un complément d'information à la réponse de la Municipalité à la présente interpellation.
- La présidente demande ensuite à M. Victor Braune s'il est satisfait de la réponse.
- M. Victor Braune : remercie la Municipalité et le CSR pour la réponse apportée à son interpellation.

Il trouve cependant un peu dommage que la réponse de la Municipalité soit assez générale. En effet, elle ne répond pas à plusieurs points qui ont été explicitement demandés. Des dispositions et des mesures sont effectivement citées, mais elles ne sont pas détaillées et on ne sait dès lors pas ce qu'il en est. En outre, il est parlé par exemple du fait que la situation familiale ou la situation de santé constituent deux facteurs problématiques majeurs. Il n'y a que deux lignes là-dessus dans la réponse municipale, et il aurait été intéressant pour tous les Conseiller(ère)s d'avoir plus de détails sur ce point. Il remercie la Municipalité s'agissant de la séance du 11 octobre prochain organisée par le CSR et il espère que dite séance permettra d'éclairer certains aspects, même s'il pense que, sans faire de formalisme excessif, il aurait été assez intéressant d'avoir les réponses de manière détaillées dans la réponse municipale, qui lui paraît un peu succincte. Mais cela a toutefois permis aux Conseiller(ère)s d'avoir une première vue d'ensemble sur ces questions, et il réitère ses remerciements à la Municipalité.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Marion Wahlen intitulée « CMS (centres médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux »**

- La présidente demande à Mme Marion Wahlen si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Marion Wahlen : tient avant toute chose à préciser que Mme la Municipale Isabelle Monney l'a contactée cet après-midi et que cette dernière est donc au courant de sa position.

Elle remercie la Municipalité pour sa réponse qui propose une présentation des soins à domicile. Mais elle est surtout déçue de cette réponse descriptive, donnée non pas par la Municipale en charge, mais par la direction de la Fondation de la Côte. Dès lors, il est difficile d'attendre plus que des indications d'ordre général, sans mise en perspective de la réalité du terrain. Dernièrement pourtant, plusieurs articles de presse se sont fait l'écho des difficultés rencontrées par les soignants et du coût humain – et elle ne parle pas de finance – que représente le travail à domicile. Elle regrette que les représentants de la Municipalité concernés perdent leurs prérogatives d'analyse de l'efficacité des politiques publiques, car cela relève de leur rôle. C'est une chance que de pouvoir se poser les questions nécessaires à l'occasion du changement en cours. Elle espérait donc un regard plus critique sur ce manque d'efficacité et pas un bref « circulez, il n'y a rien à voir ». Dès lors, elle prend note de cette réponse mais elle s'abstient sur son contenu, qui ne prend pas en compte les réalités du terrain.

- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : s'étonne quelque part que la Municipalité ait répondu à cette interpellation. Comme mentionné la dernière fois, on est hors champ de la compétence de la Municipalité dans cette réponse, et il trouve que cette dernière a fait preuve d'une très grande âme en allant chercher des informations ailleurs. Puis l'on voit finalement que cela insatisfait l'interpellatrice puisque l'on peut considérer qu'elle est intervenue au mauvais niveau. Il est

surpris qu'il y ait eu une réponse de la Municipalité car il pense qu'il n'y aurait pas dû en avoir une, ou alors qu'elle aurait dû rester de manière plus vague. Il s'inquiète quand-même du fait que si la Municipalité commence à entrer en matière sur de telles demandes, où est-ce que l'on va s'arrêter en matière d'interpellation si celle-ci ne concerne pas la Municipalité. Il aimerait entendre M. le Syndic à ce propos : ne considère-t-il pas qu'il prend un risque en répondant à ce genre d'intervention de manière finalement assez précise, il y a même des motifs de turn over qui sont mentionnés, ce qui lui semble être une information au niveau de confidentialité et non pas une information de la commune. N'y a-t-il pas un risque de répondre à ce genre d'interpellation ?

- M. Gérald Cretegny : déclare que la Municipalité prend des risques en répondant. Dans le cas présent, comme l'a d'ailleurs dit M. Victor Braune, il est vrai que la Municipalité a sollicité les services en place pour pouvoir obtenir les réponses, puisque ce sont eux qui sont spécialisés, qui sont dans l'opérationnel et qui savent exactement comment se passent ces différentes positions, les soins qui se donnent et finalement l'organisation qu'il y a. C'est vrai qu'il a parfois entendu des critiques qui sont liées à différentes choses. Il pense que la difficulté pour une municipalité – et il parle ici d'un ordre très général – c'est de simplement se dire qu'actuellement on se retrouve avec des soins sur lesquels il y a quand-même une somme assez importante qui est engagée dans le cadre de leur financement, mais que d'autre part ses compétences ne sont pas à la hauteur de ces financements. Des représentations de communes sont présentes dans le cadre de ces associations, sans forcément pouvoir intervenir suffisamment. Il pense qu'il y a là un débat qui devrait pouvoir d'ailleurs une fois se faire au Grand Conseil sur ces questions de soins et de capacité des communes à pouvoir réagir. Sur les risques dont parle M. Yves Froidevaux, il pense que les associations ont pris aussi la décision de transmettre ces éléments, même s'il est vrai qu'une lecture critique n'a pas été faite à ce niveau là.
- M. Michel Girardet : entend M. Yves Froidevaux, mais en fait lorsque, en 1<sup>ère</sup> lecture, il avait été déposé un postulat, le précité a beaucoup argumenté et a très bien réussi à influencer le Conseil pour que le postulat soit transformé en interpellation. Il avait été annoncé à l'époque que ces mêmes postulats avaient été déposés simultanément à Nyon et à Rolle. A Nyon, le postulat sur le CMS a été accepté comme tel. Il demande donc à M. Yves Froidevaux comment cela se fait-il que Nyon et Rolle aient accepté ces postulats comme tels. Ce dernier a déclaré tout à l'heure qu'il n'était pas juste qu'une réponse municipale y soit apportée. Personnellement, il n'est pas d'accord avec cela.
- M. Yves Froidevaux : répond qu'il ne sait pas ce qui s'est passé dans les discussions à Nyon et à Rolle. Tant mieux si Gland a raison et pas ces autres communes. Il salue le Conseil pour sa grande sagesse et il faut peut-être que les autres communes en prennent bonne graine. Il rappelle finalement que ce sont les postulants qui ont transformé leur postulat en interpellation, et non pas le Conseil. Finalement, il ne voit en quoi cela pose un problème. Il espère que tout le monde sera heureux. De toute façon, des réponses seront données aux postulats déposés à Nyon et à Rolle, il y aura donc trois fois les mêmes réponses. Des comparaisons pourront être faites et ainsi voir si la qualité des réponses est similaire. Il souhaite aux Conseiller(ère)s bonne lecture de ces différents documents.
- Mme Marion Wahlen : précise que l'ensemble des communes représente quand-même une majorité à 51 %, donc un pouvoir décisionnel. Il a été dit tout à l'heure que la facture sociale augmentait. A partir du moment où les communes paient, elle estime que ces dernières ont le droit d'exercer leur droit au contrôle. Si un(e) Conseiller(ère) dépose une interpellation, il(elle) est en droit d'obtenir une réponse, si l'interpellation est acceptée par le Conseil.
- M. Guillaume Labouchère : pour clarifier un peu les choses, s'il comprend bien, le contribuable paie pour ces choses-là, la Municipalité est représentée et participe aux décisions et, de manière générale, a donc aussi un rôle de contrôle. Il sait que certaines personnes aiment bien les chèques en blanc. Quelles ont été les mesures prises par la Municipalité afin de contrôler ce qui a été fait ? C'est cela le but du dépôt de l'interpellation.
- M. Gérald Cretegny : déclare qu'il ne va pas répondre à l'entier de la demande de M. Guillaume Labouchère car cela mérite une petite recherche. Ce qu'il peut dire aujourd'hui, c'est que l'ARAS est une association de communes et qu'il est vrai que ces dernières devraient pouvoir poser des questions sur l'ensemble de la gestion. Ce qui se passe, c'est

que, sur la question de la santé ou du social, les communes ont des compétences qui sont diverses, sur certaines desquelles elles peuvent agir, sur d'autres pas. Il ne veut pas répondre d'une manière idiote ici et donner aux Conseiller(ère)s un avis qui sera peut-être contesté par Mme la Municipale Isabelle Monney. Il faut vérifier quelles sont exactement ces compétences et il comprend parfaitement la question. Il y a parfois des degrés d'intervention possibles qui ne sont pas toujours à la hauteur et il comprend que le Conseil veuille vérifier si la Municipalité exerce sa compétence au niveau des associations intercommunales. Cela va exactement dans le même sens que l'interpellation de M. Victor Braune, c'est-à-dire que puisque que la Municipalité exerce son pouvoir de représentation, il faut aussi qu'elle puisse obtenir quelque chose en retour de l'autre côté. Il pense que l'on est sur la même longueur d'onde par rapport à ça, mais il lui manque ici certains éléments pour pouvoir répondre à M. Guillaume Labouchère.

- M. Yves Froidevaux : est parfaitement d'accord avec l'intervention de tout à l'heure. Que le Conseil communal, par une interpellation, demande ce qu'a fait la Municipalité au Conseil intercommunal, quelles ont été ses actions, qui représentait la Municipalité, quels sont les dossiers qu'elle a souhaité mettre en avant, tout cela est de la compétence du Conseil communal de Gland. Si l'interpellation ou le postulat portaient là-dessus, ça n'aurait clairement pas posé de problème, mais là les questions portaient sur le fonctionnement RH de turn over de cette association, qui n'est pas une question liée au travail de la Municipalité propre, mais bien lié au fonctionnement de cette institution. Il pense donc qu'il est tout à fait légitime de demander des comptes à la commune et à la Municipalité sur son travail en tant que représentante et de déléguée de la population dans ces institutions, mais ce n'est pas sur cela que portait l'interpellation de Mme Marion Wahlen.
- M. Rasul Majwee : s'il y bien compris le débat, c'est M. Yves Froidevaux qui conteste le droit de poser une question à la Municipalité et à elle le droit d'y répondre si elle le peut ou pas. Il croit que le débat est en train de se délabrer. Une question a été posée, la Municipalité a bien voulu y répondre, on est content ou pas de la réponse, mais le débat est là. Nous sommes dans une démocratie, M. Yves Froidevaux veut-il interdire aux Conseiller(ère)s de déposer des interpellations ?
- M. Victor Braune : a le plaisir, en restant courtois, de répondre à M. Yves Froidevaux que les villes de Nyon et Rolle, ainsi que bien d'autres communes du district, même si elles ont bien des règlements différents que celui de Gland en terme de procédure, sont soumises à exactement la même Loi vaudoise sur les communes et en ont une appréciation qui est tout à fait différente. En l'occurrence, bien entendu que la Municipalité représente la commune ou la ville au sein de ces associations, elle a dessus un contrôle. Etant donné qu'il n'y a pas de contrôle direct du législatif et que la Municipalité a accès à un certain nombre d'informations – certaines qu'elle peut révéler aux Conseiller(ère)s, d'autres pas pour des raisons juridiques évidentes – il paraît légitime que le Conseil pose au moins la question de savoir à quelles informations il a accès.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **13. Nomination d'une Commission consultative chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) du district de Nyon**

La présidente explique que, en date du 8 septembre 2018, l'ORPC du district de Nyon a adressé un message informatique à la Municipalité, lequel a été transmis aux Président(e)s et Chefs de groupe des différents partis du Conseil. En substance, une Commission consultative du Conseil communal doit être nommée lors de la présente séance pour l'examen de la révision des statuts, laquelle devra rapporter à la Municipalité et non au Conseil communal.

Les séances d'information et de présentation de cette révision partielle des statuts, destinées aux membres des Commissions consultatives nommées, auront lieu les 10 et 11 octobre 2018, au Centre d'Engagement de Prangins, sis à la route de l'Etraz 120.

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :  
*Premier membre : M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP*  
*Membres : M. Evan Lock, GdG – M. David Mayer, GdG – M. Michel Girardet, PLR – M. Philippe Blanchut, UDC.*
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### 14. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones

Suite à la démission effective de M. Michel Bardet, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique UDC, M. Maurizio Di Felice propose la candidature de Mme Carmen Maquelin.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

#### **Résultat**

*A une très large majorité, Mme Carmen Maquelin est élue membre de la Commission du plan de zones.*

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

### 15. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

- La présidente passe la parole à Mme Sabine Million-Courvoisier pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : explique que c'est évidemment ce qui est prévu. M. François Raval, nouveau délégué à la promotion économique, lequel assiste à la présente séance, travaille effectivement là-dessus. Il a débuté son activité au début du mois de septembre et est en train de procéder à ces opérations, et même bien au-delà des questions posées dans ce postulat. Finalement, comme il n'est pas prévu que la Municipalité vienne devant le Conseil communal avec le délégué à la promotion économique et explique ce qui est prévu de faire, le fait de répondre à ce postulat sera une bonne façon d'exposer ainsi aux Conseiller(ère)s la nouvelle politique de promotion économique de la ville. Cette dernière sera également communiquée dans la presse, sur NRTV et autres. Mais cela sera l'occasion de répondre aux questions posées, et même au-delà de celles-ci qui lui paraissent d'une évidence absolue et enfoncer passablement de portes ouvertes, et permettra à la Municipalité de communiquer au sujet de cette promotion économique.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*A une large majorité, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## 16. Divers et propositions individuelles

- M. Guillaume Labouchère : demande à la Municipalité de faire en sorte que les documents PDF publiés sur le site Internet de la commune soient bien scannés. Typiquement, s'agissant des deux réponses aux interpellations de M. Victor Braune et de Mme Marion Wahlen, cela n'était pas facile pour faire des recherches sur un PC. Il demande donc de continuer à faire comme cela était fait par le passé.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : voulait partager avec les Conseiller(ère)s, pour ceux(celles) qui ne l'ont pas vu, un encart publicitaire qui était plutôt bien fait de la part de la commune de Gland, qui expose, dans le quotidien La Côte des jeudis, qu'elle s'engage à faciliter, à valoriser et à développer les mobilités douces. Elle y indique les différents aménagements qui ont été réalisés sur le territoire et les alternatives au transport individuel motorisé, les manifestations et les actions en faveur de la mobilité douce, ainsi que les diverses subventions qui sont offertes à la population.

Elle s'étonne néanmoins sur l'une des subventions, qui est celle pour les véhicules électriques, puisque cette subvention est accordée – après quelques recherches – à n'importe qui souhaitant acheter un véhicule électrique. A son avis, cela n'encourage pas la transition d'un véhicule traditionnel, soit à essence ou diesel, vers la mobilité électrique, et d'autre part, à son sens, encourage l'achat peut-être d'un deuxième ou troisième véhicule dans un foyer, ce qui automatiquement encombrerait encore plus les routes. Elle voulait juste faire part de cela et de cette réflexion aux Conseiller(ère)s.

- Mme Marion Wahlen : déclare que l'on arrive au terme d'une année viticole, laquelle a été généreuse en chasselas. Deux lignes ont donc été laissées à disposition de la population entre le chemin des Magnenets et le chemin des Vignes. Elle invite donc chacun à se servir, avant les étourneaux.
- M. Victor Braune : a une interrogation pour la Municipalité. Comme la plupart des Conseiller(ère)s il imagine, il a lu, dans le quotidien 24 Heures de vendredi passé et dans le quotidien La Côte de lundi passé, un article sur le torpillage de la future route de distribution urbaine (ci-après : RDU) par la commune de Prangins. Lors des débats sur La Combaz notamment, il avait énormément été parlé des problèmes de mobilité potentielle. Il avait été souvent expliqué aux Conseiller(ère)s que la mobilité de Gland était logiquement liée à celle des communes voisines et particulièrement au développement, à l'avenir, de cette fameuse future RDU, qui doit en théorie partir d'Eysins, passer par Nyon et Prangins, pour arriver à Gland. Apparemment, le développement politique de Prangins fait que cette route pourrait être compromise. Des informations sur l'impact que cela pourrait avoir à Gland seront-elles données ? Au vu des problèmes de circulation rencontrés déjà actuellement à Gland, avec le développement de La Combaz, c'est sûr qu'une mobilité routière doit être prévue à moyen terme. Quelles sont les informations que les Conseiller(ère)s peuvent déjà avoir à ce sujet ?
- M. Gérald Cretegny : répond que, effectivement, ce que M. Victor Braune appelle un torpillage est un droit des communes de ne pas renouveler un projet qu'elles ont. Bien sûr qu'il y a un regret sur ce choix. La Municipalité de Gland doit encore prendre acte de cette décision, en discuter et analyser réellement les tenants et aboutissants de ce projet. Il faut savoir que la RDU est également liée à de l'urbanisation, soit que c'est moins d'urbanisation le long de cette route. C'est donc un peu dans les deux sens qu'il faut que la Municipalité évalue. A l'heure actuelle, les tenants et aboutissants de ce choix ne sont pas exactement connus.

Au niveau de la Région de Nyon, un communiqué a été envoyé ce jour pour dire qu'il faut également qu'elle arrive à analyser correctement ce choix, en particulier pour les partenaires. En effet, un tel choix, s'il est régional, cela signifie qu'il y a des partenaires, qu'il y a d'autres communes, et que naturellement ce sont des choix qui ne laissent pas insensibles et qui vont faire des marques dans le paysage de la région.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 13 décembre 2018 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe :

1. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

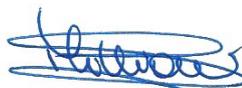
## Postulat

### Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité.

La commune de Gland a de la chance d'avoir encore les trois secteurs économiques présents sur son territoire. Certes, celui des services (tertiaire) est important, mais dans ce service il existe aussi une multitude de PME et de start-up inventives que la population connaît mal. L'innovation est aussi au cœur des succès de demain et donc de la prospérité de la commune, de la région et du canton. La promotion économique communale constitue un des facteurs qui contribuent et contribueront à ce que les Glandois s'attachent durablement à leur ville. Savoir qui sont les entreprises situées dans la commune et comment la commune entend les faire connaître et les promouvoir ne peut qu'être favorable à la renommée de la ville et tordre le cou à la réputation qui lui a été associée, celle d'une cité-dortoir. De plus, apporter des réponses innovantes permettrait de se démarquer, et ainsi, rendre notre commune encore plus attractive pour de nouvelles entreprises encore non installées sur Gland.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier les points suivants :

- Le nombre d'entreprises qui existent à Gland dans les trois secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire)
- Sa vision concernant le soutien à leur apporter dans le cadre de leur promotion
- La mise en valeur de sa vision par une stratégie appropriée
- Ses propositions innovantes et disruptives à ce sujet (ex. parc de start-up, spin off, espaces de co-working, etc)
- Les mesures à envisager pour attirer de nouvelles entreprises
- Les conditions-cadres nécessaires à la mise en application des mesures concernant le développement et la promotion économique
- Les coûts que cela impliquerait



Sabine Million Courvoisier

Gland, le 4 octobre 2018